**MISE EN PLACE D’UN GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE ALIMENTANT UN BATIMENT DE L’INRAE ANTILLES-GUYANE (Site de Gardel) ET DES BORNES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUE**

****

**Règlement de consultation**

**Remise des offres le 10 octobre 2025**

Une image contenant Police, Graphique, logo, symbole

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.**Maitre d’ouvrage : INRAE - Antilles-Guyane**

**Domaine Duclos Prise d'eau**

**97170 Petit Bourg**

**Bureau d’Etudes Techniques : Energie Caraibes Consulting**

**Bois Sec**

**250m avant la crèche de Bonfils**

**97128 Goyave**

Sommaire

[1 Objet et étendue de la prestation 4](#_Toc208153416)

[1.1 Objet 4](#_Toc208153417)

[1.2 Mode de passation 4](#_Toc208153418)

[1.3 Nomenclature 4](#_Toc208153419)

[1.4 Réalisation de prestations similaires 4](#_Toc208153420)

[2 Condition de la consultation 5](#_Toc208153421)

[2.1 Délai de validité des offres 5](#_Toc208153422)

[2.2 Forme juridique du groupement 5](#_Toc208153423)

[2.3 Variantes 5](#_Toc208153424)

[3 Les intervants 5](#_Toc208153425)

[3.1 Conduite d’opération 5](#_Toc208153426)

[3.2 Assistance à maîtrise d'ouvrage 5](#_Toc208153427)

[3.3 contrôle technique 5](#_Toc208153428)

[4 Conditions relatives au contrat 6](#_Toc208153429)

[4.1 Durée du contrat ou délai d’éxecution 6](#_Toc208153430)

[4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc208153431)

[4.3 Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_Toc208153432)

[5 Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc208153433)

[6 Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc208153434)

[6.1 Documents à produire au titre de la candidature 7](#_Toc208153435)

[6.2 Documents à produire au titre de l’offre 9](#_Toc208153436)

[7 Conditions d’envoi de remise des plis 9](#_Toc208153437)

[7.1 Transmission électronique 10](#_Toc208153438)

[7.2 Transmission sous support papier 10](#_Toc208153439)

[8 Examen des candidatures et des offres 11](#_Toc208153440)

[8.1 Sélection des candidatures 11](#_Toc208153441)

[8.2 Attribution des marches 11](#_Toc208153442)

[8.3 Analyse du critère Prix des prestations 12](#_Toc208153443)

[8.4 Analyse des autres critères 12](#_Toc208153444)

[8.5 Suite à donner à la consultation 12](#_Toc208153445)

[9 Renseignements complémentaires 14](#_Toc208153446)

[9.1 Adresses supplémentaires et points de contact 14](#_Toc208153447)

[9.2 Procédures de recours 14](#_Toc208153448)

# Objet et étendue de la prestation

## Objet

La présente consultation concerne :

Un marché public de travaux portant sur la fourniture, l’installation, le raccordement et la mise en service d’une centrale photovoltaïque en autoconsommation avec injection de surplus, ainsi que la pose d’une borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE) double, sur le site de l’INRAE Antilles-Guyane.

Lieu(x) d’exécution : Commune du Moule, Guadeloupe (97160).

## Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Cette procédure est mise en œuvre pour la passation d’un marché public de travaux à prix global et forfaitaire, sans allotissement.

## Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 45315300-1 | Installation d'équipements de production d'électricité |
| 09331100-9 | Énergie solaire photovoltaïque |
| 45317200-5 | Travaux d'installation de systèmes de protection contre les surtensions |
| 31158100-8 | Bornes de recharge pour véhicules électriques |

## Réalisation de prestations similaires

L’acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du présent marché, conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés de travaux similaires, sans mise en concurrence préalable.

# Condition de la consultation

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Forme juridique du groupement

L’acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l’attributaire du marché.

## Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# Les intervants

## Conduite d’opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance technique à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

SASU ENERGIE CARAIBES CONSULTING « E2C »

Bois Sec 97128 Goyave

[murielle.jonathan@e-2consulting.fr](mailto:murielle.jonathan@e-2consulting.fr) / [mj@e-2consulting.fr](mailto:mj@e-2consulting.fr)

Tél: 0690 52 92 39

SIRET : 895 318 392 000 19

Représenté par sa présidente : Mme Murielle JONATHAN

## contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

# Conditions relatives au contrat

## Durée du contrat ou délai d’éxecution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur les fonds propres de l’acheteur.

Le règlement des sommes dues au titulaire et, le cas échéant, à son (ou ses) sous-traitant(s) de premier rang sera effectué dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, conformément aux articles R.2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

En cas de retard de paiement, le titulaire aura droit, sans qu’aucune démarche ne soit nécessaire, au versement d’intérêts moratoires, ainsi qu’à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d’intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au 1er jour du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts ont commencé à courir, majoré de 8 points.

Enfin, les candidats souhaitant renoncer à l’avance prévue au CCAP devront en faire expressément mention dans leur Acte d’Engagement.

## Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le règlement de la consultation (RC)
* L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
* Decomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
* Attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L’acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier

initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# Présentation des candidatures et des offres

L’acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## Documents à produire au titre de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

* Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur faisant référence au Code de la Commande publique pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l’emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L.521. | Oui |
| Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC1, dument complété (case de la section F1 cochée) ; En cas de groupement un seul DC1 doit être rempli, l'identité de chacun des membres doit y figurer (section E) ou DUME  https://www.economie.gouv.fr/files/directions\_services/daj/marches\_publics/formulaires/DC/imprimes\_dc/DC1-2019.doc | Non |
| Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ou pouvoir délégué au mandataire par les cotraitants (en cas de groupement) avec indication du numéro unique (SIREN) d'identification afin de recueillir les informations nécessaires via https://annuaire- entreprises.data.gouv.fr/ | Non |

* Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| DC2 dûment complété, pour permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier les capacités professionnelles techniques et financières du candidat ou de chaque cotraitant. https://www.economie.gouv.fr/files/directions\_services/daj/marches\_publics/formulaires/DC/imprimes\_dc/DC2-2019.doc | Non |
| Preuve d'une assurance pour la responsabilité civile et professionnelle en cours de validité ou déclaration appropriée de banques pour les entreprises nouvellement créées | Non |
| Preuve d'une assurance décennale | Non |

* Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

* Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Autorisation d’Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) Encadrant | Non |
| Autorisation d’Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) opérateur | Non |
| Certificats d’Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## Documents à produire au titre de l’offre

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complétés | Non |
| Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)  *NOTA : Les candidats veillent à compléter toutes les lignes sous peine d’irrégularité de leur offre et à ne pas modifier le cadre et les données du document fournis.*  *Un poste non chiffré ou égal à zéro sera réputé offert et inclus à l’offre du candidat.* | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# Conditions d’envoi de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de **GMT-4** (America/Guadeloupe, AST). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

*RAPPEL : Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue.*

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme marches publics gouv ( https://www.marches-publics.gouv.fr/). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# Examen des candidatures et des offres

## Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## Attribution des marches

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 50.0 |
| 2-Valeur technique | 40.0 |
| *2.1-Méthodologie mise en place pour l’exécution des travaux, moyens humains et matériels* | *15.0* |
| *2.2-Pertinence et cohérence du planning prévisionnel* | *15.0* |
| *2.3-Mesures prises pour la gestion des déchets et le développement durable* | *10.0* |
| 3-Garantie du matériel | 10.0 |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

## Analyse du critère Prix des prestations

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre arrondie au dizième = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Analyse des autres critères

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

Les sous-critères sont notés sur 10 points conformément au barème suivant :

- 0: Pas de réponse

- 3: Réponse insuffisante

- 5: Réponse moyenne

- 7: Réponse satisfaisante

- 10: Réponse excellente

L'application de la formule suivante permet d'obtenir la note pondérée :

Note pondéré = (Note du barème / 10) x base de notation du sous-critère

## Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l’acheteur se réserve la possibilité d’engager une négociation avec les 3 candidats les mieux classés, conformément à l’article R.2123-5 du Code de la commande publique. Toutefois, il pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans mise en œuvre de négociation, si celles-ci lui paraissent satisfaisantes au regard des critères d’attribution.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l’acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu’à la condition de produire dans le délai imparti les documents suivants, lorsqu’ils n’ont pas déjà été transmis lors de la remise de son offre :

* Une attestation de régularité fiscale prouvant qu’il est à jour du paiement des impôts et taxes dus au TRESOR PUBLIC, au 31 décembre de l’année précédant celle de l’attribution du marché.

Pour les candidats soumis à l’impôt sur les sociétés et assujetti à la TVA : l’attestation fiscale peut être obtenue directement en ligne via leur espace abonné professionnel sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

ou auprès de leur service impôts gestionnaire. Pour les candidats soumis à l’impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur...), l’attestation de régularité fiscale peut être directement obtenue auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 ;

* Les attestations/certificats de régularité sociale prouvant qu’il est à jour de ses obligations sociales et ne pratique pas de travail dissimulé (déclarations et paiement des cotisations et contributions sociales pour les 6 derniers mois échus), conformément l’article 2-I de l’arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l’attribution de marchés publics et de contrats de concession et aux articles L.243-15 du code de la sécurité sociale et L.8221-1, L.82222-1, L.82221-3 et L.8221-5 du code du travail. Ces documents sont délivrés par les organismes compétents dont relève le soumissionnaire et peuvent pour certains être récupérés directement sur le site internet de l’organisme concerné.
* Attestation de vigilance (ACOSS, URSSAF...) : attention cette obligation s’applique aux contrats de sous-traitance d’au moins 5 000 € HT. Ainsi, le soumissionnaire désigné comme attributaire, qui fait appel à un sous-traitant, doit lui demander une attestation de vigilance dès le début du contrat.
* Certificat attestant du versement des cotisations d’assurance vieillesse invalidité-décès (AUDIENS, MSA, FNTP...)
* Certificat attestant du versement de ses cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intempéries (CNETP...).
* Le cas échéant, en application des articles L.8254-1 et D.8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l’autorisation de travail mentionnée à l’article L.5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d’embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail. En cas de non-emploi de salariés étrangers, le soumissionnaire retenu remettra une attestation sur l’honneur de non-emploi de personnels d’origine étrangère ;
* Les attestations d’assurances pour les risques professionnels, garantie décennale et spécifiques en cours de validité ;
* Une attestation sur l’honneur faisant référence au Code de la Commande publique pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu’il satisfait aux obligations concernant l’emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 521.
* Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois ou le numéro SIRET permettant de récupérer cet élément en ligne ;
* Un relevé d’identité bancaire.
* Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l’offre du soumissionnaire attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le soumissionnaire suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Selon sa raison sociale, le candidat à jour de ses cotisations sociales peut télécharger ses attestations via les sites : www.urssaf.fr OU www.rsi.fr OU www.net-entreprises.fr OU www.msa.fr

À toutes fins utiles, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose un service en ligne sécurisé pour obtenir les certificats qu’elles délivrent. Les entreprises soumises à l’impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent récupérer, de manière dématérialisée, l’attestation fiscale depuis leur compte fiscal professionnel sur le site : <http://www.impots.gouv.fr>.

**Mise au point**

L’offre du soumissionnaire pressenti pourra, le cas échéant, faire l’objet d’une mise au point avant signature de l’acte d’engagement afin de clarifier certains aspects de son offre sans que cette demande conduise à modifier des éléments substantiels de l'offre.

**Classement sans suite du marché**

L’acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Dans ce cas, il communiquera aux soumissionnaires, dans les plus brefs délais, les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure, conformément à R.2185-1 du Code de la commande publique.

# Renseignements complémentaires

## Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la présente consultation, les candidats doivent impérativement transmettre leur demande **par l’intermédiaire du profil d’acheteur**, à l’adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute demande devra être formulée **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres**.  
Une réponse sera apportée **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis**, à l’ensemble des opérateurs ayant retiré ou téléchargé le DCE après identification.

Il est expressément demandé aux soumissionnaires de **saisir l’acheteur via la plateforme** pour toute demande d’information complémentaire utile à la compréhension du DCE ou à la rédaction de leur offre.

Si le candidat identifie une **erreur, omission ou incohérence dans les documents de la consultation**, il est **vivement invité à le signaler dans les meilleurs délais via le profil d’acheteur** afin que les rectifications nécessaires soient apportées dans le respect des délais réglementaires.

En aucun cas, un soumissionnaire ne pourra se prévaloir d’un défaut d’information ou d’une incohérence dans les pièces du DCE pour justifier une réclamation ultérieure, **s’il n’a pas interrogé l’acheteur pendant la période de consultation**.

## Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de la Guadeloupe

6 rue Victor Hugues 97100 BASSE TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Télécopie : 05 90 81 96 70

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de la Guadeloupe

6 rue Victor Hugues 97100 BASSE TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Télécopie : 05 90 81 96 70

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)